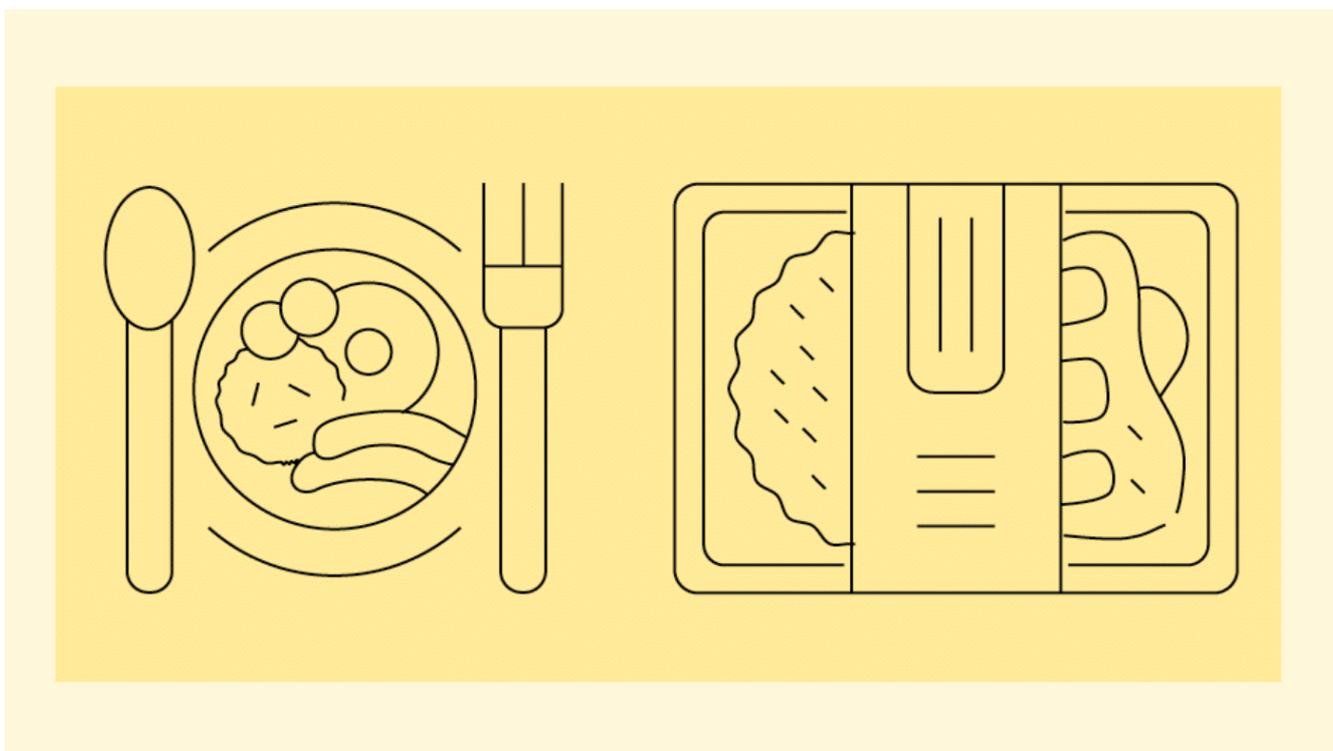


Lancement de la carte d'aide à la restauration étudiante

Publié le 5 février 2025, Mis à jour le 5 février 2025
Catégorie(s) : Les Crous, Se restaurer



LA CARTE D'AIDE À LA RESTAURATION ÉTUDIANTE VISE À PERMETTRE AUX ÉTUDIANTS DONT LE LIEU D'ÉTUDES EST À PLUS DE 20 MINUTES D'UN RESTAURANT UNIVERSITAIRE D'AVOIR ACCÈS À UNE OFFRE À TARIF MODÉRÉ. CELA SE TRADUIT CONCRÈTEMENT PAR UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES ÉTUDIANTS ÉLIGIBLES.

Les étudiants n'ayant pas accès à une structure de restauration universitaire reçoivent :

- 20 euros par mois pour les non boursiers ;
- 40 euros par mois pour les boursiers ;
- 10 euros supplémentaires par mois pour les étudiants ultramarins.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Les étudiants n'ont pas de démarche à réaliser pour demander la carte. Les étudiants bénéficiaires ont été identifiés par les rectorats.

Étape 1 : un premier mail de confirmation sera envoyé pour informer les étudiants de leur éligibilité.

Lancement de la carte d'aide à la restauration étudiante

Publié le 5 février 2025, Mis à jour le 5 février 2025
Catégorie(s) : Les Crous, Se restaurer

Étape 2 : un deuxième mail sera envoyé avec le lien de téléchargement et d'identification à l'application Up Cohesia ([iOS](#) ? [Android](#)).

Étape 3 : un troisième mail informera les étudiants de l'activation de leur carte.

COMMENT L'UTILISER ?

Les versements se feront mensuellement le 02 de chaque mois à partir de mars 2025.

Exceptionnellement cette année au mois de février, les cartes sont chargées de la mensualité de février et rétroactivement du mois de janvier.

La carte peut être utilisée du **lundi au vendredi et de septembre à juin**, dans les **commerces alimentaires et les restaurants**, avec une **limitation d'utilisation quotidienne de 20 euros**.

Les sommes qui n'ont pas été dépensées peuvent être **cumulées jusqu'au 30 juin**.

NUMÉRO D'ASSISTANCE

En cas de difficulté ou de besoin d'assistante, les étudiants peuvent contacter l'assistance UP COHESIA au **05 18 05 00 01**.